



DIRECTION DES SOLIDARITES
DIRECTION DES FINANCES

4 mars 2026

RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

I. UN BUDGET QUI TRADUIT LA VOLONTE D'AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES, DES PLUS DEMUNIS, DES POPULATION FRAGILES ET DES SENIORS

- A. Conforter l'offre aux familles
- B. Renforcer les liens entre générations et développer les services en faveur des séniors
- C. Apporter un soutien et un accompagnement aux publics en situation de fragilité

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Une masse salariale en hausse malgré la stabilité des effectifs
- 2) Des dépenses courantes en baisse
- 3) Les autres charges de gestion courante en augmentation

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1) Les produits des services et du domaine
- 2) Les dotations et subventions
- 3) Les atténuations de charges

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

- A. **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**
- B. **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

AVANT-PROPOS

La loi de finances pour 2026 doit être prochainement promulguée, confirmant l'important effort demandé aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics. Cet effort, initialement estimé à 4,7 Mds d'euros, a finalement été ramené à 2 Mds d'euros, mais cela reste une somme importante avec des effets immédiats sur les finances communales.

En matière de dotations et de subventions, on retiendra la stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), portant le total à environ 27,4 Mds d'euros et la réduction des autorisations d'engagement du fonds vert à 1,91 Mds d'euros. Dans le même temps, l'Etat impose aux collectivités locales un accroissement des charges de personnel par la hausse de 3 points des cotisations à la caisse de retraite des agents titulaires.

C'est donc avec résilience et prudence que la municipalité a adopté son budget primitif pour 2026 le 15 décembre dernier, portant les priorités suivantes :

- Maintenir constants les taux des impôts locaux, inchangés pour la 22ème année consécutive,
- Ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte des mesures gouvernementales, tout en conservant un niveau suffisant d'autofinancement,
- Investir en faveur des services et équipements communaux de proximité,
- Autofinancer intégralement les investissements afin d'éviter le recours à un nouvel emprunt,
- En matière sociale, conforter le soutien au CCAS avec une subvention de 1,4 M€.

A travers la subvention d'équilibre de la ville, la municipalité conforte son soutien à la politique d'action sociale portée par le CCAS.

Assis sur une situation financière saine mais sensible aux décisions de l'Etat et de nos partenaires, le budget 2026 du CCAS fait preuve de sobriété, même si le contexte économique et social confère une importance particulière à l'action du CCAS. Son action en faveur des familles, des plus démunis, des populations fragiles et des seniors demeure primordiale.

I. UN BUDGET QUI TRADUIT LA VOLONTE D'AIDER LES FAMILLES, DES PLUS DEMUNIS, DES POPULATIONS VULNERABLES ET DES SENIORS

Attaché à ses valeurs de solidarité, le CCAS s'engage depuis de nombreuses années à accueillir et orienter les habitants en difficulté, ouvrir l'accès aux droits et attribuer des aides sociales d'urgences, tout en menant des actions de prévention et de lutte contre l'isolement (notamment des seniors) en coordination avec les partenaires. Il s'attache par ailleurs à répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, en proposant une offre diversifiée d'accueil pour les tout-petits, incluant une crèche familiale et trois crèches collectives.

A- Conforter l'offre aux familles

L'année 2025 a été marquée par l'**ouverture de la Maison Anne Sylvestre, offrant 34 places en Centre-ville**. La nouvelle structure est en fonctionnement depuis fin août dernier. Les dépenses d'investissement ont été portées par la commune, avec le soutien financier de la CAF, de l'Etat et du Département du Loiret. Quelques dépenses d'équipement (autolaveuse, électroménager...) ont été financées par le CCAS, qui porte également les dépenses de fonctionnement de la structure, au premier rang desquelles les charges de personnel, et cela en année pleine pour la première fois en 2026.

La **labellisation de la crèche en structure A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)** concourt déjà à soutenir l'insertion professionnelle et sociale des parents d'enfants âgés de moins de trois ans en recherche d'emploi, dans une dynamique partenariale entre la collectivité et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (pôle emploi, mission locale, conseil départemental, CAF...).

En mars, dans le cadre de la **Semaine nationale de la petite enfance**, des animations seront proposées dans l'ensemble des crèches et au **Relais Petite Enfance**. En 2026, le thème « **Des équilibres** » donnera lieu à des ateliers parents-enfants au sein des structures, ainsi qu'à des sorties auxquelles les parents pourront être associés.

Mi-mai et début juin 2026, les référentes familles des **Maisons Pour Tous**, les enseignants des deux classes de très petite section et l'ensemble des structures petite enfance coorganiseront la **3^e édition de la rando-poussette** (une au Nord et une au Sud). Les éditions de **2024 et 2025** ont rencontré un fort succès, réunissant plusieurs dizaines de participants.

Comme cela a par ailleurs été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, des **temps de rencontre** à destination des parents seront également mis en place dans les crèches (cafés-rencontres, échanges thématiques) autour de sujets comme la **gestion des émotions**, l'**hygiène** (corporelle, bucco-dentaire, du domicile, hygiène de vie) ou encore les risques liés à la **surexposition aux écrans**. Ces temps seront préparés en amont avec la référente parentalité et les équipes.

Enfin, l'année 2026 sera marquée par la conduite d'**études** relatives au projet de **Maison des Services Au Public (MSAP)**, porté par la Ville et implanté au cœur du quartier des **Chaises**, intégrant un espace adapté pour accueillir la crèche des **Bleuets**.

B- Renforcer les liens entre générations et développer les services en faveur des Seniors

En 2026, l'action collective en direction des seniors sera poursuivie afin de répondre au mieux à leurs besoins, notamment en matière de **maintien à domicile**, à travers des **actions de prévention**, mais aussi des activités favorisant le **bien-vivre ensemble** et la **lutte contre l'isolement**. L'action municipale menée au Clos de la Jeunette s'inscrit dans une dynamique transversale, ouverte aux autres services de la Ville, et en particulier aux deux Maisons pour

Tous, afin de toucher un public plus large et de garantir une offre à l'échelle communale.

Parallèlement, l'**antenne CLIC** continue de structurer ses missions d'accompagnement individuel grâce à un accueil et un premier niveau de suivi adaptés à des demandes de plus en plus diverses et complexes, avec l'appui de l'action sociale du CCAS et de son réseau de partenaires spécialisés.

Comme les années précédentes, la Municipalité et le CCAS ont remis aux seniors un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année, complété par un temps convivial autour d'un café gourmand : 1 200 colis de Noël ont ainsi été distribués (contre 1 100 l'an dernier), ainsi que 120 ballotins de chocolats aux résidents de l'EHPAD. En janvier, le traditionnel repas des seniors organisé à l'Unisson a réuni 623 convives (610 l'an passé), et 277 paniers-repas ont été remis aux personnes ne pouvant se déplacer pour raisons de santé (224 en 2025).

Enfin, le service de transport collectif mis en place en 2025 sera reconduit au bénéfice des personnes âgées de 70 ans et plus, isolées et sans solution de mobilité. Gratuit pour les usagers et entièrement financé par le CCAS et la Ville, il facilite l'accès aux services municipaux, aux rendez-vous médicaux et aux courses, notamment au centre commercial des Trois Fontaines.

C- Apporter un soutien et un accompagnement aux publics en situation de fragilité

Pour soutenir les publics en difficulté, le CCAS met en œuvre un dispositif d'aides sociales comprenant des secours d'urgence et des aides financières. Ces interventions se traduisent notamment par l'attribution d'une aide alimentaire ponctuelle via l'épicerie sociale, qui poursuivra également son programme d'ateliers participatifs associant habitants, partenaires associatifs et acteurs institutionnels.

Le CCAS est par ailleurs partenaire de la **Décade des non-partants**, portée par les Œuvres Universitaires du Loiret, afin de permettre à des enfants et adolescents de 4 à 15 ans ne pouvant partir en vacances de bénéficier d'un séjour estival de neuf à douze jours.

Ces actions s'inscrivent dans un travail étroit avec les acteurs locaux de la solidarité, au sein d'une coordination communale favorisant le repérage des besoins, les échanges entre partenaires et le développement de nouvelles initiatives en matière de solidarité, de prévention et de vivre-ensemble.

Enfin, les actions de prévention des expulsions locatives seront maintenues.

Le budget 2026 consacré à la vie sociale s'élève à 25 970 €. Parmi cette somme, 20 170 € seront consacrés à l'EPI.

Le soutien aux associations œuvrant dans le champ de la solidarité : le conseil municipal du 15 décembre 2025 a adopté plusieurs subventions aux associations intervenant sur le territoire communal, à hauteur de 1 600 € au total :

. Passerelle Santé	500,00 €
. Secours Catholique Français	1 000,00 €
. Secours Populaire Français	1 500,00 €
. Comité féminin du Loiret pour le dépistage des cancers	300,00 €
. Le Relais Orléanais	500,00 €
. Amicale des seniors	3 000,00 €
. APF France handicap	500,00 €
. Banque alimentaire du Loiret	6 400,00 €
. Association des donneurs de sang bénévoles	100,00 €
. CIDFF	1 000,00 €

- . Aides
- . France Alzheimer Loiret
- . Handi'soutien 45
- . ASTI
- . Association familiale de Saint Jean de la Ruelle
- . Licra Loiret

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 045-264500281-20260304-2026CCAS014-BF



200,00 €
200,00 €
200,00 €
200,00 €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

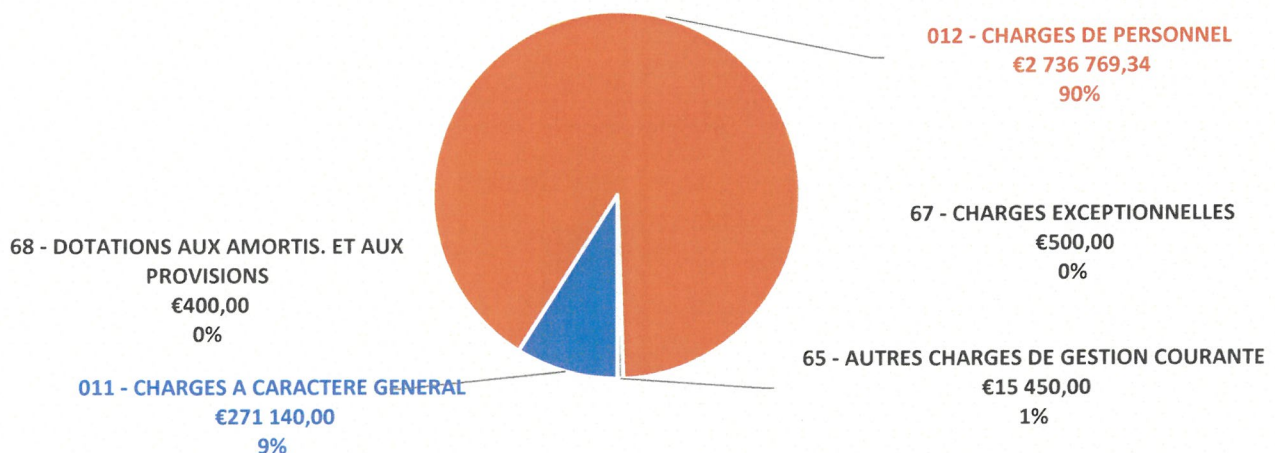
Pour 2026, le budget de fonctionnement s'élève à 3 061 259,34 €, équilibré en recettes et en dépenses. C'est 76 K€ de plus que le montant du budget 2025, soit un accroissement de +2,5%. Ce montant est conforme à ce qui a été présenté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2025	BP 2026	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	278 859,00	271 140,00	-2,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILE	2 670 000,00	2 736 769,34	+2,5%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500,00	15 450,00 €	+180,09%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		2 954 359,00	3 023 359,34	+2,3%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	500,00	0,0%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	350,00	400,00	+14,3%
TOTAL DEPENSES REELLES		2 955 209,00	3 024 259,34	+2,3%
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	30 000,00	37 000,00	+23,3%
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 985 209,00	3 061 259,34	+2,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice 2026 sont en progression de + 2,3%, à 3 024 K€.

BP 2026 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



1) Une masse salariale en hausse malgré la stabilité des effectifs (2 737 K€)

La **masse salariale** comprend la rémunération du personnel (salaires, primes, indemnités...), les charges sociales et patronales ainsi que les remboursements à la ville de mises à disposition de personnel. Pour 2026, **elle représente 90% des dépenses réelles de fonctionnement**. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de 2025 (89%).

Pour 2026, le montant prévisionnel de la masse salariale s'élève à 2 736 476,34 €. C'est 2,5% de plus que le montant inscrit au BP 2025, alors même que l'intégralité de l'enveloppe prévue n'a pas été réalisée. La masse salariale constatée en 2025 s'élève en effet à 2 497 K€, soit 173 K€ de moins que le montant initialement inscrit au budget primitif.

Comme précisé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la masse salariale pour 2026 intègre

- L'impact de la hausse des cotisations à la caisse de retraite des agents territoriaux : +84,3 K€
- L'augmentation du SMIC : +1,1 K€
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +24,7 K€

La masse salariale pour 2026 comprend en outre le personnel supplémentaire en année pleine lié à l'ouverture de la nouvelle structure petite enfance Anne Sylvestre : 2 auxiliaires de puériculture supplémentaires et passage à temps complet du poste de cuisinier.

Il s'agit en outre de pourvoir les postes d'assistantes maternelles actuellement vacants pour consolider les places au sein de la crèche familiale, et d'anticiper le départ à la retraite de la responsable du pôle action sociale en cours d'année, avec un possible tuilage.

Le chapitre 012 intègre enfin une enveloppe dite « hors flux », pour le remboursement à la ville du personnel mis à disposition (RH, Finances, Direction, entretien), pour un total de 110 K€.

En recette, 25 K€ seront inscrits la première fois pour la valorisation d'un demi-poste dédié à la **réussite éducative**, par remboursement de la Caisse des écoles qui porte le dispositif financé par l'Etat.

Les effectifs sont prévus en stabilité, malgré le départ de trois assistantes maternelles intervenu courant 2025 (deux en janvier et une en avril) et le recrutement de deux auxiliaires de puériculture pour la nouvelle structure petite enfance en milieu d'année. L'effectif prévisionnel est de 56 agents, partant de l'hypothèse que deux postes d'assistante maternelle auront pu être pourvus dans l'année (les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants et un recrutement a pu être réalisé en début d'année).

A noter, l'intégration dans les effectifs du CCAS cette année du poste de chauffeur de bus pour les personnes âgées jusqu'à présent porté par le budget de la ville.

2) Des dépenses courantes en baisse (271 K€)

Les dépenses de gestion courantes recouvrent l'ensemble des frais permettant aux services du CCAS de fonctionner : acquisition de denrées alimentaires, produits d'entretien, consommables divers, fournitures de bureau, petits matériels, fluides, énergie, assurances, carburants etc... hors frais de personnel et hors subventions et aides financières.

Les charges à caractère général diminuent de 2,8% (-7,7 K€). Cela est notamment dû :

- Au basculement sur le budget de la ville des dépenses liées à la santé des enfants, pour les actions menées au sein des écoles élémentaires et des maisons pour tous : - 6 K€,

- A la diminution sensible des frais de télécommunication : -2,1 K€
- Au transfert à la ville des projets réalisés dans le cadre d'une conférence des financeurs (ex. : ateliers prévention des chutes, yoga, memo...): -2 K€

Cela compense partiellement des hausses subies par ailleurs :

- Sur les frais d'assurance : +1 K€ (et cela malgré l'optimisation du parc automobile du CCAS),
- Sur le budget eau et assainissement : +3,5 K€
- Sur la hausse du coût des repas fournis dans les crèches : +5 K€

A noter s'agissant des autres dépenses significatives du chapitre dédié aux charges de gestion courantes :

- 29 K€ sont proposés pour le repas des seniors et 20 K€ pour les colis / ballotins de chocolats,
- 16,4 K€ sont reconduits pour financer les interventions dans les structures : psychologue, animations...
- 11 K€ sont également proposés en reconduction pour l'adhésion au CNAS au bénéfice des agents du CCAS.

3) Les autres charges de gestion courante en augmentation (15,7 K€)

Ces crédits comprennent les charges suivantes :

- Les aides financières diverses pour 2 050 € (=BP 2025),
- Les aides aux départs en vacances pour 3 500 € (contre 2 800 € en 2025),
- Les admissions en non-valeur pour 500 € (=BP 2025),
- Les frais de droits SACEM pour 100 € (=BP 2025),

Ce chapitre inclus également la prise en charge d'une aide exceptionnelle à la famille d'un agent de la ville de Fleury les Aubrais décédé suite à un accident de travail. Dans une délibération du 26 janvier 2026, le conseil municipal de la ville de Fleury les Aubrais a en effet décidé de faire un don de 9300 € au CCAS de Saint Jean de la Ruelle, afin que celui-ci puisse aider financièrement la famille de l'agent décédé. Cette somme est donc inscrite en dépense (chapitre 65) et en recette (chapitre 74) du budget 2026.

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 le 1^{er} janvier 2024, certaines dépenses qui étaient auparavant inscrites au chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont à présent inscrites au chapitre 65. C'est le cas par exemple des subventions exceptionnelles aux associations. Il ne reste aujourd'hui que 500 € inscrits au chapitre 67, correspondant à une enveloppe prévisionnelle nécessaire en cas d'annulation de titres sur exercice antérieur. Cette enveloppe est en stabilité par rapport au BP 2025

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Après la période de crise sanitaire qui avait entraîné une chute des recettes petite enfance en 2020 et 2021, la situation financière du CCAS a ensuite pu être stabilisée grâce à une hausse de la subvention communale. L'inflation et la hausse des charges de personnel, qui constituent la principale dépense du CCAS avaient par ailleurs érodés les marges de manœuvres financières du CCAS. La stabilisation de la situation financière du CCAS a été confirmée en 2024 et conforté en 2025. C'est la raison pour laquelle il a été proposé de maintenir le montant de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 400 K€, sécurisant l'action et les marges de manœuvre du CCAS.

La progression des recettes s'explique par la hausse des produits liés à l'activité petite enfance, et cela malgré la diminution du résultat 2025 (303 K€ contre 335 K€ en 2024). La situation excédentaire des finances du CCAS a permis, ces deux derniers exercices, à bâtir une stratégie financière consistant à « puiser » légèrement dans l'excédent afin de contenir le recours à la subvention communale.

Voici la répartition par chapitre des recettes prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

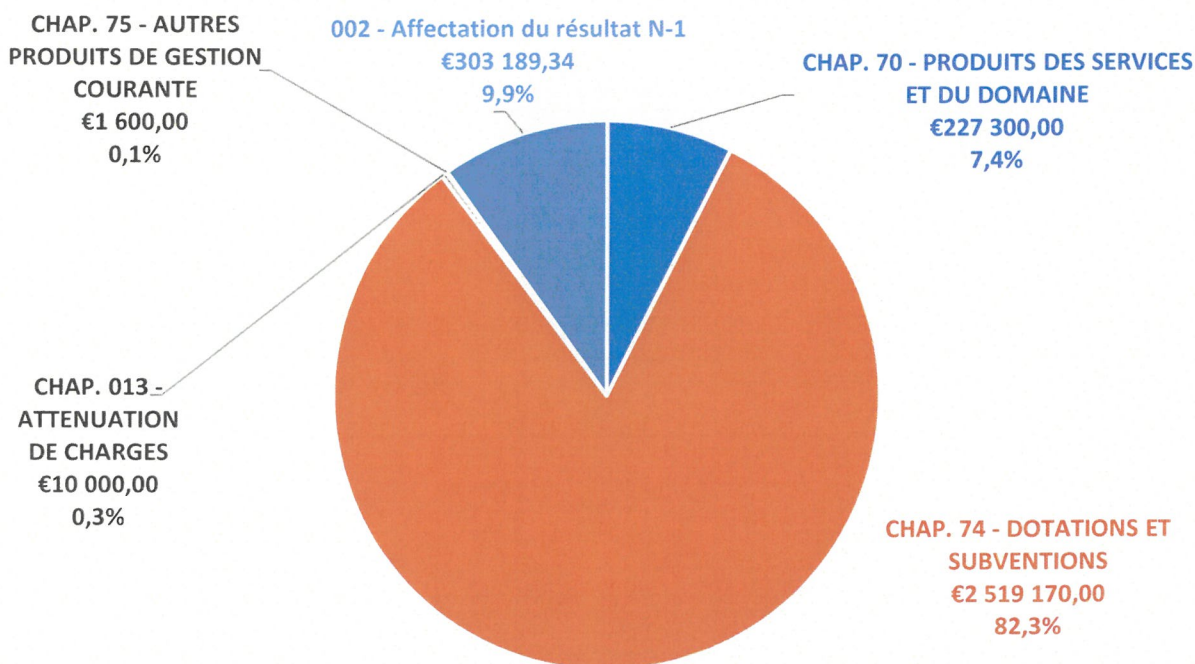
ID : 045-264500281-20260304-2026CCAS014-BF



	OPERATIONS REELLES	BP 2025	BP 2026	Evolution (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	229 818,18 €	227 300,00 €	-1,1%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 416 112,70 €	2 519 170,00 €	4,3%
	<i>dont subvention communale</i>	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	=
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00 €	10 000,00 €	233,3%
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	2 648 930,88 €	2 756 470,00 €	4,1%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 140,03 €	1 600,00 €	40,3%
	TOTAL RECETTES REELLES	2 650 070,91 €	2 758 070,00 €	4,1%
002	Affectation du résultat N-1	335 138,09 €	303 189,34 €	-9,5%
	TOTAL RECETTES	2 985 209,00 €	3 061 259,34 €	2,5%

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles pour l'exercice 2025 sont en hausse de +4,1 %, à 2 758 K€ contre 2 650 K€ en 2025.

BP 2026 : répartition des recettes par chapitres



Le budget 2025 du CCAS est essentiellement financé par la subvention communale, à 46%, par les dotations de la CAF pour plus de 32%, puis par l'affectation du résultat de l'exercice antérieur pour 10% et par les participations des usagers pour 7%.

1) Les produits des services et du domaine (227,3 K€)

Ce chapitre regroupe les participations des usagers pour l'ensemble des services proposés par le CCAS. Il s'agit principalement de l'activité petite enfance et dans une moindre mesure de celle des seniors. Toutes les participations aux services du CCAS sont soumises au quotient familial. Le niveau des recettes varie donc en fonction du revenu déclaré par les usagers en N-2 et du nombre de prestations réalisées.

Ces participations, évaluées à 227,3 K€, sont prévues en légère baisse, de 1,1 % par rapport au budget primitif 2025. Cela concerne la petite enfance pour 217,3 K€, et la téléalarme pour 10 K€.

Pour la première fois, ce chapitre intègre également le remboursement par la Caisse des Ecoles au CCAS de 0,5 ETP d'un agent dans le cadre du dispositif de réussite éducative, pour 20 K€.

2) Les dotations et subventions (2 519 K€)

La situation financière du CCAS étant stabilisée, **la subvention communale** pour 2026 a été maintenue à hauteur de 1,4 M€.

Elle sera versée de façon fractionnée dans l'année en fonction des besoins de trésorerie du CCAS. Le montant de la subvention d'équilibre inscrit au budget pourra être ajusté en fin d'exercice si nécessaire.

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représentent une part importante des subventions et participations. La mise en place de la prestation de service unique (PSU) s'est traduite par une facturation à l'heure et non plus au forfait dans les structures d'accueil petite enfance.

Les recettes CAF sont estimées à 985 K€ en 2026, soit à un niveau proche de celui du BP 2025 (983 K€) mais inférieur au niveau du réalisé 2025 (1 084 K€) : il s'agit d'une inscription prudente. Le niveau de recettes sera néanmoins à surveiller en particulier au niveau de la crèche familiale car celui-ci sera de nouveau impacté par le manque d'assistantes maternelles, plusieurs postes demeurant vacants en début d'année.

Le soutien du Département dans le cadre de l'accompagnement RSA prenant fin, aucune recette n'est inscrite dans ce cadre au projet de budget du CCAS pour 2026 (25,2 K€ au BP 2025).

Les participations des partenaires publics sont donc les suivantes :

- Caisse d'Allocations Familiales pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le relais assistantes maternelles et le LAEP : 985 K€ (parmi cette somme, 6 K€ sont spécifiquement prévus en soutien au dispositif AVIP),
- Conseil Départemental du Loiret pour le suivi des dossiers de RSA : - K€,
- Subventions du contrat de ville et du comité des financeurs pour 5K€,
- Subvention CLIC pour 2 K€.
- Le don exceptionnel de la ville de Fleury les Aubrais évoqué plus haut, pour 9,3 K€.

3) Les atténuations de charges (10 K€)

Il s'agit des indemnités journalières versées par la C.P.A.M. (maladie, maternité, accident de travail) et la compensation du supplément familial de traitement. Ces recettes étaient sous évaluées au BP 2025 ont été ajustées au regard du réalisé constaté (13,7 K€).

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée en suréquilibre, à hauteur de 20 849,14 K€ en dépenses et de 98 399,99 € en recettes. Les dépenses intègrent 1 729,14 € de restes à réaliser 2025.

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'inscrire 25,1 K€ en dépenses d'investissement répartis de la manière suivante :

➤ **Pour la petite enfance :**

Mobilier Les Bleuets	1 350 €	1 tabouret 5 roulettes + 3 cales dos + porteurs
Mobilier les Coquelicots	500 €	Provision achat de mobilier / matériel complémentaire
Mobilier MPE	9 140 €	meuble salle de change (7,2 K€) +table inox cuisine + 1440€ remplacement 2 lits bebe
Aménagement salle Snoezelen MPE	5 000 €	aménagement salle snoezelen (matériel, jeux...) (financement possible auprès de la CAF)
Toutes structures	2 500 €	remplacement électroménagers HS
Divers Les Bleuets	680 €	Grand parasol et deux jeux motos pour les enfants

➤ **Pour l'administration générale :**

Administration générale	5 000 €	Provisions pour dépenses imprévues
Matériel de téléphonie et informatique	950 €	Un smartphone pour l'agent Médiateur Réussite Educative (250 €), 2 écrans + 2 stations d'accueil pour le deuxième étage du CCAS pour les agents sans bureau fixe (150x2 + 200x2 = 700€).

A noter, l'inscription sur le budget principal de la ville de la somme de 200 K€ pour la réalisation d'études relatives au projet de **Maison des Services Au Public** (MSAP), porté par la ville et situé au cœur du quartier des Chaises, qui intégrera en son sein un espace adapté pour accueillir la crèche des Bleuets.

B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cette section est financée grâce aux trois recettes suivantes, pour un montant total de 98 399,09 € :

- Affectation du résultat : 56 399,09 €
- Amortissements : 37 000,00 €
- FCTVA : 5 000,00 €

Le CCAS n'a par ailleurs contracté aucun emprunt.